COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 17 NOVEMBRE 2022

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	32

OBJET :

Présentation du rapport 2021 du mandataire de la collectivité administrateur de la SAEM Habiter à Yerres

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le dix novembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI (présente à 19h20, à partir du point n° 3), Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (présent à 19h37 à partir du point n° 5), Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT (présente à 19h18, à partir du point n° 2), M. Gérard BOUTHIER, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO (présente à 19h18, à partir du point n° 2), M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, M. Bernard TARKALI, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
Mme Audrey WACQUIEZ donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul REGEASSE

Reçu en préfecture
le 21/11/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221117-lmc17039H1-DE

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022/11/362

OBJET : **Présentation du rapport 2021 du mandataire de la collectivité administrateur de la SAEM Habiter à Yerres**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1524-5, 14e alinéa,

VU le rapport du mandataire de la collectivité administrateur de la SAEM Habiter à Yerres pour l'exercice 2021,

Le Rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication dudit rapport, lors de sa séance du 17 novembre 2022.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le **21/11/2022**
et de la publication le **21/11/2022**
Le Maire,

Reçu en préfecture
le 21/11/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221117-lmc17039H1-DE